



**FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW
FRANCE"**

Siège social : 14, Rue Edouard Mignot – 51100 Reims
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2024



RSM Paris

26, rue Cambacérès

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE"

Siège social : 14, Rue Edouard Mignot – 51100 Reims

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2024

Aux Membres de l'Association FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE",

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX "IFAW FRANCE" relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 9. Etat séparé des Avantages et Ressources provenant de l'étranger (EAR) » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 6 février 2025,

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Djamel ZAHRI

Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2024 12			Exercice N-1 30/06/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage	29 177	27 589	1 588	5 399	3 811	70.59	
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	16 310		16 310	21 085	4 776	22.65	
Total I	45 487	27 589	17 898	26 484	8 587	32.42	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	163 569		163 569	50 633	112 936	223.05
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	99 941		99 941	611 958	512 017	83.67
	Valeurs mobilières de placement	3 000 000		3 000 000	5 037 225	2 037 225	40.44
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	2 808 525		2 808 525	1 881 176	927 349	49.30
Charges constatées d'avance (2)	38 787		38 787	26 424	12 364	46.79	
Total II	6 110 822		6 110 822	7 607 415	1 496 593	19.67	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	6 156 309	27 589	6 128 720	7 633 900	1 505 180	19.72	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	6 917 263		5 746 684		1 170 579	20.37	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	1 567 363		1 170 579		2 737 942	233.90	
Situation nette (sous total)	5 349 900		6 917 263		1 567 363	22.66	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	5 349 900		6 917 263		1 567 363	22.66	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	142 837		154 298		11 461	7.43
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	187 133		133 533		53 601	40.14
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	273 437		178 007		95 430	53.61
Instrument de trésorerie							
Produits constatés d'avance	175 412		250 799		75 387	30.06	
Total IV	778 820		716 637		62 183	8.68	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	6 128 720		7 633 900		1 505 180	19.72	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

603 408 465 838

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels	5 269 431		5 484 955		215 524	3.93
Mécénats	6 654		81 554		74 900	91.84
Legs, donations et assurances-vie			635 547		635 547	100.00
Contributions financières	1 944 946		2 340 088		395 143	16.89
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits						
Total I	7 221 031		8 542 145		1 321 114	15.47
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	6 072 575		5 250 231		822 344	15.66
Aides financières	1 700 531		1 104 809		595 723	53.92
Impôts, taxes et versements assimilés	76 796		94 699		17 903	18.91
Salaires et traitements	720 823		624 041		96 782	15.51
Charges sociales	312 101		252 673		59 429	23.52
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	3 811		13 034		9 223	70.76
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	24 688		18 543		6 145	33.14
Total II	8 911 326		7 358 030		1 553 296	21.11
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	1 690 295		1 184 115		2 874 410	242.75

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	131 567		45 247		86 320	190.77
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change	22 941				22 941	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	154 508		45 247		109 261	241.48
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change			47 924		47 924	100.00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV			47 924		47 924	100.00
2. Résultat financier (III-IV)	154 508		2 677		157 185	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	1 535 787		1 181 438		2 717 225	229.99
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	31 576		10 859		20 717	190.78
Total des produits (I+III+V)	7 375 539		8 587 392		1 211 853	14.11
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	8 942 902		7 416 813		1 526 089	20.58
5. EXCEDENT OU DEFICIT	1 567 363		1 170 579		2 737 942	233.90

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature	81 591		4 126		77 465	NS
Bénévolat						
TOTAL	81 591		4 126		77 465	NS
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens	81 591		4 126		77 465	NS
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL	81 591		4 126		77 465	NS

IFAW – France
14 RUE EDOUARD MIGNOT
BP 1426
51065 REIMS CEDEX

EXERCICE 2023 / 2024

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2024, dont le total est de 6 128 720 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 7 375 539 €, hors contributions volontaires, et dégageant un déficit de 1 567 363 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Activités principales

Le Fonds international pour la protection des animaux (France), association à but non lucratif de droit français (ci-après « IFAW France » ou « l'Organisation ») sise à Reims, met en œuvre des programmes et des projets visant à aider les animaux et les hommes en France et dans plus de 40 pays du monde. La mission d'IFAW est la suivante :

IFAW travaille à assurer une coopération harmonieuse entre les humains et les animaux, en secourant, soignant et remettant des animaux en liberté, et en restaurant et protégeant leurs habitats naturels.

Conformément aux articles 1 et 2 de ses statuts, l'association « IFAW France », est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Elle a pour but de conserver et protéger la vie sauvage et les animaux par l'éducation et en outre d'empêcher toute forme de cruauté à l'égard des animaux, à savoir :

- Préserver, protéger, améliorer et encourager la conservation, la préservation, la protection et l'amélioration de l'habitat et de l'environnement naturels de tous les animaux et de la vie sauvage, notamment par tout moyen pédagogique ;
- Soutenir et encourager, diriger et administrer la recherche des animaux maltraités ou des espèces en voie de disparition ;
- Encourager, diriger, stimuler et aider la publication, la communication et la divulgation d'informations concernant les animaux maltraités ou en voie de disparition.

Les moyens d'action de l'association sont :

- la collecte de fonds par appel à des souscriptions, par dons manuels émanant de toutes personnes physique ou morale ;
- le recrutement et l'aide au recrutement de volontaires pour l'Association ;
- la réalisation de recherches et d'études et la publication de tout ou partie des résultats de ces recherches, l'établissement et l'entretien d'une bibliothèque, le rassemblement, la compilation, l'impression, la publication et la divulgation d'informations, de journaux, livres, films, cassettes, affiches ou autres documents ;
- l'organisation et la fourniture d'installations pour la tenue de conférences, réunions, séminaires, démonstrations, cours, expositions, compétitions, voyages et toute autre forme de manifestations ;
- l'établissement, la promotion ou le soutien à l'établissement ou la promotion de toute forme de coopération ou d'association avec toute organisation ou association dont l'objet est similaire en tout ou en partie à celui de l'Association, ou dont l'établissement ou la promotion peut concourir à la réalisation de l'objet de l'Association ;
- la coopération et la communication avec des organismes ou organisations, associations, institutions similaires, et/ou des administrations locales ou nationales, la coordination de leurs activités avec celles de l'Association.

En France, les initiatives se sont centrées sur l'éducation, la sensibilisation et la mobilisation pour démontrer tout ce que la société peut avoir à gagner en prévenant la cruauté envers les animaux et en réduisant la surexploitation de la faune sauvage et de ses habitats.

1. L'Organisation

Le Fonds international pour la protection des animaux (IFAW France, ci-après « l'Organisation »), association française à but non lucratif dont le siège est établi à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'ONG formant collectivement le Fonds international pour la protection des animaux (International Fund for Animal Welfare, « IFAW »). IFAW dispose d'une douzaine de bureaux et soutient des projets de protection et de conservation des animaux dans plus de quarante pays du monde. La mission d'IFAW est la suivante :

IFAW sauve et protège les animaux dans le monde entier.

L'Organisation est affiliée aux ONG suivantes :

- International Fund for Animal Welfare (Australia) Pty Ltd
- International Fund for Animal Welfare (Belgium) AISBL
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux inc. (Canada)
- Fonds international pour la protection des animaux (IFAW) - Fonds de dotation (France)
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)
- Stichting IFAW (Pays-Bas)
- International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud)
- International Fund for Animal Welfare (IFAW) (Royaume-Uni)
- International Fund for Animal Welfare, IFAW in Action (Royaume-Uni)
- IFAW Commerce Limited (Royaume-Uni)
- International Fund for Animal Welfare, Inc. (États-Unis)
- International Fund for Animal Welfare (IFAW) Limited (Malawi)
- International Fund for Animal Welfare Limited (Zambie)
- International Fund for Animal Welfare (Zimbabwe) Trust

L'Organisation et ses affiliés ont été autorisés par leurs conseils d'administration respectifs à fonctionner comme des entités séparées et indépendantes. Les actifs de l'Organisation sont détenus séparément et ne sont pas confondus avec ceux de ses affiliés.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives

Les revenus provenant de la collecte de fonds en 2023 / 2024 se sont élevés à un montant total de 5 276 085 euros, ce qui représente une somme en baisse de 14,93 % par rapport aux revenus de 2022 / 2023 d'un montant de 6 202 056 euros.

L'exercice comptable 2023 / 2024 d'une durée de 12 mois s'est par ailleurs caractérisé par une baisse des produits d'exploitation de 15,47 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2023 de même durée incluant la baisse ci-dessus évoquée et compte tenu de financements provenant de soutiens d'affiliés IFAW en baisse et autres contributions financières.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont augmenté de 21,11 %.

Compte tenu de ces variations, le résultat d'exploitation ressort déficitaire à – 1 690 K€.

Après prise en compte du résultat financier de + 154,5 K€, d'un résultat exceptionnel nul et d'un impôt sur les bénéfices de 32 K€, le déficit global de l'association est de – 1 567 K€.

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Cadre légal et réglementaire de référence

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG et du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

3.2. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.
Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2023 avait la même durée.

3.3. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation* ;
- *permanence des méthodes comptables* ;
- *indépendance des exercices*.

3.4. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

3.5. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).

Il n'y a pas eu de dérogation.

3.6. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

3.7. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

3.8. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

3.9. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

3.9.1. Immobilisations incorporelles

Sans objet.

3.9.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| - Matériels informatiques | 1 à 5 ans soit 100% à 20% ; |
| - Agencements et mobilier de bureau | 3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ; |
| - Matériel de transport | 3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ; |

3.9.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Aucune dépréciation n'est à constater.

3.9.4. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non-recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

3.9.5. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

3.9.6. Produits à recevoir

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

3.10.1. Fonds propres

Les fonds propres se composent du résultat de l'exercice, des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau ».

3.10.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

3.10.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.10.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat

3.11.1. Produits provenant des affiliés

Les produits provenant d'autres affiliés s'élèvent à 1 811 K€ intégralement affectés aux actions menées au cours de l'exercice contre un montant de 2 064 K€ au cours de l'exercice précédent.

3.11.2. Dons manuels

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Les dons manuels représentent une ressource principale et non accessoire, ils sont par conséquent comptabilisés en produits d'exploitation.

Le principe de rattachement des produits à l'exercice s'applique de la manière suivante :

- les dons par chèques, cartes bleues ou virements, reçus antérieurement à la clôture sont comptabilisés sur l'exercice, même si l'encaissement n'intervient que postérieurement à la date de clôture ;
- les dons par espèces ou mandats cash sont comptabilisés sur l'exercice dès lors qu'ils sont reçus avant la date de clôture de l'exercice.

Les dons manuels sont inscrits séparément au compte de résultat selon leur nature, on distingue les dons non affectés et les dons affectés :

- Les *dons non affectés* à des projets définis sont réalisés par les donateurs, sous réserve que cette utilisation se fasse dans le cadre de l'objet de l'association ;
- Les *dons affectés* par les donateurs à des projets définis figurent séparément dans le compte de résultat ainsi que les dépenses correspondantes.

3.11.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Aucun legs ni aucune donation ne sont inscrits au compte de résultat au 30 juin 2024. Les legs sont reçus par le fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX.

3.11.4. Assurances-vie

Les assurances-vie sont inscrites au compte de résultat à la date de réception des fonds par l'entité. Les assurances-vie sont inscrites en engagements reçus, pour leur valeur estimée dès lors qu'elles ont été acceptées par le conseil d'administration. Sauf cas exceptionnel, les assurances-vie sont reçues par le fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX.

3.11.5. Autres contributions financières

Les autres contributions financières sont composées de quotes-parts de générosité reçues pour 34 K€ et de contributions financières provenant d'organisations sans but lucratif pour 100 K€.

3.1.1.6. Opérations en devises étrangères et différences de change

Les sommes figurant dans les comptes en devises étrangères sont converties au taux de change du jour de la clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change réalisés ou latents ont un impact sur le résultat financier, ils sont enregistrés en charges ou produits selon leur nature. Le résultat financier tient également compte de charges liées à des opérations d'achat / ventes de devises.

3.1.1.7. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun produit ni aucune charge à caractère exceptionnel n'a été constaté au cours de l'exercice.

L'impôt sur les bénéfices pour 31 576 € concerne uniquement l'impôt sur les revenus de placements d'excédents financiers en dépôts à terme.

3.1.1.8. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Il n'est pas fourni d'estimation chiffrée du bénévolat du fait d'absence de bénévolat sur l'exercice ou de l'impossibilité de le valoriser.

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels ont été de 81 591 € pour l'exercice contre 4 126 € constatés au cours de l'exercice précédent.

4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunitions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	29 177 €	- €	- €	29 177 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	29 177 €	- €	- €	29 177 €

Les autres immobilisations corporelles se composent exclusivement de matériel et mobilier de bureau et matériel de transport.

4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	- €	- €	- €	- €
Amortissements install.tech., matériel & outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	23 778 €	3 811 €	- €	27 589 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	23 778 €	3 811 €	- €	27 589 €

4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimunions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations mises en équivalence	- €	- €	- €	- €
Autres participations	- €	- €	- €	- €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	21 085 €	438 €	5 214 €	16 310 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	21 085 €	438 €	5 214 €	16 310 €

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.

4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Total brut	A - d'1 an	A + d'1 an
Autres immobilisations financières	16 310 €	7 987 €	8 323 €
Créances clients, usagers & rattachés	163 569 €	163 569 €	- €
Divers, Etat et autres collectivités publiques	- €	- €	- €
Autres créances	99 941 €	50 860 €	49 081 €
Charges constatées d'avance	38 787 €	38 787 €	- €
TOTAL	318 607 €	261 203 €	57 404 €

ETAT DES DETTES	Total brut	A - d'1 an	A + d'1 an	A + de 5 ans
Emprunts et dettes /ets crédits à 1 an maxi	- €	- €	- €	- €
Emprunts et dettes /ets crédits à + d'1 an	- €	- €	- €	- €
Emprunts et dettes financières divers	- €	- €	- €	- €
Fournisseurs et comptes rattachés	142 837 €	142 837 €	- €	- €
Personnel et organismes sociaux	151 023 €	151 023 €	- €	- €
Autres impôts et taxes	36 110 €	36 110 €	- €	- €
Autres dettes	273 437 €	273 437 €	- €	- €
Produits constatés d'avance	175 412 €	126 331 €	49 081 €	- €
TOTAL	778 820 €	729 739 €	49 081 €	- €
Emprunts souscrits au cours de l'exercice	- €			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	- €			

Les autres créances sont composées à la clôture pour 860 € de créances envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 410 008 € à la clôture précédente.

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 239 123 € de dettes envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 123 661 € à la clôture précédente.

4.3. Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 38 787 € à la clôture de l'exercice contre 26 424 € à la clôture de l'exercice précédent.

4.4. Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Dimunition ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fonds propres avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Réserves	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	5 746 684 €	1 170 579 €	1 170 579 €	- €	- €	- €	- €	6 917 263 €
Excédent ou déficit de l'exercice	1 170 579 €	- 1 170 579 €	- 1 170 579 €	- €	- €	1 567 363 €	1 567 363 €	- 1 567 363 €
Situation nette (sous total)	6 917 263 €			- €	- €	1 567 363 €	1 567 363 €	5 349 900 €
Dotations consommables	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Provisions réglementées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL	6 917 263 €	- €	- €	- €	- €	1 567 363 €	1 567 363 €	5 349 900 €

4.5. Comptes de régularisation passif

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 175 412 € à la clôture de l'exercice contre 250 799 € à la clôture de l'exercice précédent.

5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

5.1. Détail et variation des produits d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Contributions financières d'affiliés affectées	1 810 775 €	2 064 174 €	- 253 398 €	-12,28%
Dons manuels non affectés	5 269 431 €	5 365 084 €	- 95 653 €	-1,78%
Dons manuels affectés	- €	119 871 €	- 119 871 €	-100,00%
Mécénats non affectés	6 654 €	81 554 €	- 74 900 €	-91,84%
Assurances-vie non affectées	- €	635 547 €	- 635 547 €	-100,00%
Autres contributions financières	134 170 €	275 915 €	- 141 744 €	-51,37%
Transferts de charges	- €	- €	- €	N/A
SOUS TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	7 221 031 €	8 542 145 €	- 1 321 114 €	-15,47%
Contributions volontaires	81 591 €	4 126 €	77 465 €	N/S
SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	81 591 €	4 126 €	77 465 €	N/S
TOTAL (Y compris contributions volontaires)	7 302 622 €	8 546 271 €	- 1 243 649 €	-14,55%

5.2. Détail des legs, donations et assurances-vie

La rubrique « Legs, donations et assurances-vie » figurant dans le compte de résultat comprend les éléments suivants :

PRODUITS	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	- €
Montant de la rubrique de produits « legs ou donations » définie à l'article 213-9	- €
Prix de vente des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	- €
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donation destinés à être cédés	- €
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	- €
SOLDE DE LA RUBRIQUE	- €

Néant

5.3. Détail du résultat financier

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Reprise provision pour risque de change	- €	- €	- €	N/A
Autres produits financiers	131 567 €	45 247 €	86 320 €	190,77%
Différences positives de change	22 941 €	- €	22 941 €	N/A
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	154 508 €	45 247 €	109 261 €	241,48%
Frais financiers	- €	- €	- €	N/A
Différences négatives de change	- €	47 924 €	- 47 924 €	-100,00%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	- €	47 924 €	- 47 924 €	-100,00%
RESULTAT FINANCIER	154 508 €	- 2 677 €	157 185 €	N/S

6. Autres renseignements

6.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie à la clôture

Catégorie	Exercice	Exercice précédent
Cadres	9	9
Non cadres	4	5
TOTAL EFFECTIF SALARIE	13	14

6.2. Rémunération des organes de direction

Néant

6.3. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle est assujettie aux impôts commerciaux (Impôt sur les Bénéfices, Taxe sur la Valeur Ajoutée et Contribution Economique Territoriale) mais elle en est exonérée pour l'ensemble de ses activités. L'association acquitte l'impôt sur les bénéfices sur les revenus de placements d'excédents de trésorerie.

Comme toute entité non soumise à la TVA, l'association est assujettie à la taxe sur les salaires.

6.4. Opérations entre affiliés

6.4.1. Soutien institutionnel

L'affilié nord-américain (International Fund for Animal Welfare : Etats-Unis) se fait rembourser les coûts inhérents à son assistance et ses services en matière de programmes, levées de fonds, comptabilité, informatique et gestion à IFAW France. Ces services sont fournis et comptabilisés au coût historique. Ledit coût est calculé en fonction des produits et charges mondiaux d'IFAW revenant à l'association IFAW France, après prise en compte des subventions consenties aux affiliés et/ou perçues des affiliés. Ces montants se sont élevés à 2 819 038 € pour l'exercice contre 2 134 852 € pour l'exercice précédent

6.4.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

L'association IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets de l'association IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le coût estimé s'est élevé au cours de l'exercice à environ 100 K€ contre environ 92 K€ au cours de l'exercice précédent.

6.4.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	-	407 560
Fonds de dotation Fonds International pour La Protection des Animaux	860	860
International Fund for Animal Welfare (Australia) Pty Ltd	-	-
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	-	1 588
Affilié ICT	-	-
	<u>860</u>	<u>410 008</u>

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	112 099	-
International Fund for Animal Welfare (Belgium) AISBL	6 756	1 394
International Fund for Animal Welfare Limited (Zambie)	-	6 650
International Fund for Animal Welfare (IFAW) (Royaume-Uni)	89 947	100 228
Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas)	30 024	15 389
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	297	-
	<u>239 123</u>	<u>123 661</u>

Contributions versées aux affiliés

Au cours des exercices comptables 2023 / 2024 et 2022 / 2023, l'association a versé des contributions aux autres associations auxquelles elle est affiliée pour les montants suivants :

	Exercice €	Exercice précédent €
Contributions accordées aux affiliées	<u>1 296 035</u>	<u>381 365</u>
	<u>1 296 035</u>	<u>381 365</u>

Les autres contributions versées par IFAW – France sur l'exercice correspondent à des financements accordés à des tiers, ligue de protection d'animaux et autres organismes dans le cadre d'actions diverses. Ces financements versés aux tiers se sont élevés à un total de 404 497 € pour l'exercice contre 723 444 € pour l'exercice précédent.

7. Engagements financiers hors bilan

7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	<u>- €</u>	<u>- €</u>

Néant

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Garanties, avals et cautions	€	- €
Suretés réelles	€	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
Assurances-vie acceptées par le conseil d'administration non encore reçues	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de cette information.

8. Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) collectées auprès du public et le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

8.1. Cadre de référence

Organisme faisant appel à la générosité du public, IFAW France présente depuis juillet 2020, un CER et un CROD en conformité avec les principes du nouveau règlement comptable N°2018-06 du 5 décembre 2018 intégrant le règlement N°2020-08, s'appliquant aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute association, fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales.

Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales d'IFAW France.

Les CER et CROD sont établis au 30/06/2024 selon les modèles prescrits par le règlement comptable N°2018-06.

Aucun changement significatif n'est relevé pour la lecture comparée du CROD et du CER.

Les colonnes « TOTAL » du CROD intègrent respectivement la totalité des emplois et des ressources de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits du compte de résultat.

La colonne « dont générosité du public » du CROD présente l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public.

8.2. Règles et méthodes comptables d'établissement du CER et du CROD

L'établissement du CER est réalisé à partir des ressources totales perçues par l'association.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du CER dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.

Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins d'IFAW – France, ses différentes missions sociales.

Le CER, le CROD et les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels, conformément au règlement ANC N°2018-06.

8.3. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

8.3.1. Ventilation des dépenses de programmes par missions sociales prioritaires

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, l'organisation a consolidé les priorités du programme en deux piliers :

- **Le pilier Sauvetage** qui est la combinaison des priorités de programme des années précédentes, Sauvetage de la faune sauvage, Sauvetage des mammifères marins et Recherche, et Réponse aux catastrophes et réduction des risques. Réponse aux catastrophes et réduction des risques.
- **Le pilier Conservation** regroupe les priorités des programmes Conservation des paysages, Conservation marine et Criminalité liée à la faune sauvage.

Les dépenses de l'exercice d'un montant de 6 298 517 € (dont IS) ont été regroupées pour refléter le changement.

- **Sauvetage : 2 446 963 €**
- **Conservation : 3 851 554 €**

A titre de comparaison, les dépenses de l'exercice précédent d'un montant de 5 447 728 € (dont IS) regroupées étaient les suivantes :

- **Sauvetage : 4 383 479 €**
- **Conservation : 1 064 249 €**

Affectation fonctionnelle des dépenses :

Les coûts des programmes et autres activités ont été regroupés sur une base fonctionnelle dans l'état des activités. Certains frais conjoints ont été affectés aux dépenses de programmes, de collecte de fonds ou aux frais généraux et administratifs en fonction de l'estimation du temps passé par le personnel et les professionnels à chaque activité, à l'exception des frais d'information du public, qui ont été affectés en fonction du contenu des courriers expédiés ou des annonces affichées.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2024, l'Organisation a supporté des frais de 2 622 234 € pour le matériel et les activités pédagogiques ainsi que la communication, incluant les appels aux dons. Sur ces frais, 1 000 117 € ont été affectés à la collecte de fonds, 221 400 € aux frais généraux et administratifs, et 1 400 716 € aux dépenses de programmes.

Au cours de l'exercice se terminant le 30 juin 2023, l'Organisation a supporté des frais de 2 080 044 € pour le matériel et les activités pédagogiques ainsi que la communication, incluant les appels aux dons. Sur ces frais, 329 199 € ont été affectés à la collecte de fonds, 218 766 € aux frais généraux et administratifs, et 1 532 078 € aux dépenses de programmes.

Les dépenses de programmes et de fonctionnement des exercices 2023 et 2022 sont présentées ci-après :

Exercice 2023 / 2024

(€)	Programmes	Développement	Administration	Total
Campagnes et projets				
Sous-traitance et financement	1 771 126	-	-	1 771 126
Personnel direct	611 865	6 503	6 503	624 871
Services offerts	21 504	-	-	21 504
Personnel de soutien	56 792	96	1 355	58 243
Frais de soutien	1 061 410	2 762	24 678	1 088 850
Total	3 522 697	9 362	32 536	3 564 595
Sensibilisation et influence multimédia				
Production et positionnement	88 409	-	-	88 409
Marketing et collecte de fonds numériques	-	-	-	-
Personnel direct	87 861	-	-	87 861
Services offerts	60 086	-	-	60 086
Personnel de soutien	4 201	-	-	4 201
Frais de soutien	78 383	-	-	78 383
Total	318 940	-	-	318 940
Sensibilisation des donateurs et campagnes de mobilisation				
Actions, production et distribution	1 467 879	1 003 660	221 389	2 692 928
Personnel direct	200 413	88 462	-	288 875
Services offerts	-	-	-	-
Personnel de soutien	39 759	16 149	46 130	102 038
Frais de soutien	748 829	467 547	840 741	2 057 117
Total	2 456 880	1 575 817	1 108 260	5 140 957
Total dépenses (dont contributions volontaires)	6 298 517	1 585 179	1 140 796	9 024 491

Exercice 2022 / 2023

(€)	Programmes	Développement	Administration	Total
Campagnes et projets				
Sous-traitance et financement	1 296 430	-	-	1 296 430
Personnel direct	570 684	12 544	12 544	595 772
Services offerts	-	-	-	-
Personnel de soutien	39 427	214	482	40 123
Frais de soutien	770 837	7 886	29 000	807 723
Total	2 677 378	20 644	42 026	2 740 048
Sensibilisation et influence multimédia				
Production et positionnement	82 668	-	-	82 668
Marketing et collecte de fonds numériques	303 811	25 231	2 353	331 395
Personnel direct	149 466	11 334	-	160 800
Services offerts	4 126	-	-	4 126
Personnel de soutien	11 317	622	90	12 029
Frais de soutien	221 265	22 989	5 440	249 694
Total	772 653	60 176	7 883	840 712
Sensibilisation des donateurs et campagnes de mobilisation				
Actions, production et distribution	1 305 288	528 179	260 055	2 093 522
Personnel direct	84 955	58 840	-	143 795
Services offerts	-	-	-	-
Personnel de soutien	29 357	9 991	10 002	49 350
Frais de soutien	578 097	373 700	601 716	1 553 513
Total	1 997 697	970 710	871 773	3 840 180
Total dépenses (dont contributions volontaires)	5 447 728	1 051 530	921 682	7 420 939

8.3.2. Mécanismes d'allocation qui sous-tendent l'élaboration du CER et du CROD

Conformément au règlement comptable, les mécanismes d'allocation qui sous-tendent l'élaboration du CER et du CROD traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'association et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne.

L'établissement du CER est réalisé à partir des comptes analytiques. Les rubriques du CER sont déterminées par reclassement analytique du compte de résultat présenté ci-avant.

1 397 000 € de contributions financières provenant du fonds de dotation IFAW sont utilisées, conformément aux résolutions du conseil d'administration de manière très large et non affectées aux activités de l'association. Ces résolutions englobent essentiellement l'ensemble des missions sociales d'IFAW FR réalisés tant en France qu'à l'étranger et ne sont pas suivies en tant qu'éléments affectés. Une répartition égalitaire de ces contributions financières a été retenue dans la présentation des CROD et CER entre les missions sociales réalisées en France et à l'étranger.

Les emplois sont évalués suivant le « coût complet » par destination (correspondant aux coûts directs de fonctionnement, de personnel et d'amortissement des matériels, augmentés des quotes-parts de charges générales afférentes).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en compte est la méthode du coût historique.

La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du CER dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.

Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins ponctuels de l'association les différentes missions sociales tant en France qu'à l'étranger ainsi que les emplois liés au fonctionnement de l'association.

8.3.3. Missions sociales

Les missions sociales d'IFAW-France se divisent de la manière suivante :

- *Les grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France ;*
- *Les frais de recherche de fonds ;*
- *Les frais de fonctionnement ;*
- *L'excédent de l'exercice ;*
- *Les ressources restant à utiliser.*

Les grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :

- *Préservation des habitats,*
- *Conservation marine,*
- *Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages,*
- *Secours aux animaux sauvages,*
- *Sauvetage d'urgence et prévention des risques de catastrophes,*
- *Sauvetage et recherche de mammifères marins,*
- *Politique internationale.*

Les frais de recherche de fonds ;

Ces frais sont de 2 types :

- Les « frais de collecte » représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espaces dans les médias.
- Les « frais de traitement de dons » correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

Les frais de fonctionnement et autres charges ;

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges de structure qui ne trouvent pas d'affectation ni dans les missions sociales, ni dans les frais de recherche de fonds.

Le résultat de l'exercice.

Bien que ce ne soit pas une vocation pour l'association de générer des bénéfices sur ses activités, il est important de dégager un excédent chaque année pour préserver les fonds propres en terme réel.

Les ressources restant à utiliser.

Elles correspondent aux ressources affectées et non encore utilisées à la clôture de l'exercice. Au vu de la qualification des dons, dans la quasi-totalité non affectée, le montant des ressources affectées et non encore utilisées est nul.

8.3.4. Poste des ressources

Les recettes de l'association proviennent essentiellement d'appels à la générosité du public et de manière moindre de contributions reçues d'affiliés (Fonds de dotation ou autres affiliés).

Mode de traitement des legs et donations

Néant.

Dons

Tous les dons encaissés ou reçus jusqu'au 30 juin sont comptabilisés en produits de l'exercice.

Mécénats

Tous les sommes encaissées ou reçues jusqu'au 30 juin sont comptabilisées en produits de l'exercice.

Contributions financières

Les produits issus de subventions pouvant être reçues proviennent généralement d'affiliés. D'autres produits sont reçus issus de fondations et/ou de fonds de dotation.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir note 3.12.8 ci-avant.

8.4. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)

Les fonds collectés en France sont dépensés pour soutenir la mission sociale d'IFAW, qui consiste à protéger les animaux et leurs habitats de la cruauté, des abus et de l'exploitation commerciale. Les frais de programme de cette mission sont engagés dans le but d'apporter des prestations sociales. En outre, une partie des fonds collectés couvre les frais de collecte ainsi que les frais généraux et administratifs qui sont essentiels au fonctionnement de l'Organisation.

FRAIS DE PROGRAMME EN FRANCE

Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les principaux programmes menés en France comprennent :

- **Publipostage et appels par courriel** – des actions éducatives qui informent le public visé sur la cruauté envers les animaux et leur exploitation, la destruction des habitats, les impacts des catastrophes naturelles sur les animaux et leurs habitats.
- **Autres campagnes de sensibilisation du public**, notamment :
 - **Communication et présence médiatique** – diffusion stratégique de visuels forts destinés à faire réfléchir et à inciter le public pour qu'il se soucie des animaux et de leurs habitats, et passe à l'action afin de les protéger.
- **Financements d'organisations françaises aux missions similaires** – périodiquement, IFAW-France accorde des fonds sans condition à des organisations dont les missions sont similaires à la sienne.
- **Personnel et installations de soutien aux programmes** – frais de personnel et de bureau au profit de la mission.
- **Autres frais de programme** – et autres frais divers au profit de la mission.

Coûts directs des programmes & frais de personnel et d'équipements en soutien aux programmes

IFAW-France supporte des coûts directs pour mener à bien sa mission, qui implique notamment la fabrication de brochures éducatives et autres matériels accessoires, le financement d'événements stratégiques de sensibilisation du public et les frais de transport associés aux déplacements sur les sites où se déroulent les programmes.

IFAW France gère depuis Reims les programmes susmentionnés et supporte les coûts opérationnels, tels que les salaires et les avantages sociaux, le loyer, les factures, les frais d'assurance, les fournitures de bureau, les amortissements, etc.

SOUTIEN INSTITUTIONNEL ET MUTUALISATION DES COÛTS DE PROGRAMMES

Les programmes d'aide indirecte en France ou d'aide directe hors de France se déclinent essentiellement en subventions versées aux organismes affiliés et en coûts payés à IFAW US pour des services de soutien institutionnel.

- **Services de soutien institutionnel (ISS)**

Les coûts d'ISS payés par IFAW FR à IFAW US couvrent les principales activités d'IFAW centralisées aux Etats-Unis. Les coûts sont affectés à chacun des organismes affiliés IFAW (y compris IFAW US), en fonction de leur part des coûts communs.

Les fonctions centralisées comprennent notamment : la préparation des programmes d'actions ; les collectes de fonds (créativité, contenu et logistique) ; les services donateurs (gestion des données et des relations avec les donateurs) ; le site internet (contenu et gestion) ; la technologie de l'information ; la gestion des ressources humaines ; la gestion des finances. Les coûts des interventions présentées ci-dessus incluent les salaires et les avantages sociaux, les factures, les primes d'assurance, les équipements de bureau et leur entretien, l'amortissement des actifs et quelques frais professionnels.

Au cours de l'exercice, IFAW France a supporté des coûts d'ISS d'environ 2,819 millions d'euros.

Les coûts des programmes et autres activités ont été regroupés sur une base fonctionnelle dans l'état des activités. Certains frais conjoints ont été affectés aux dépenses de programmes, de développement ou aux frais généraux d'administration en fonction de l'estimation du temps passé par le personnel et les professionnels à chaque activité, à l'exception des frais d'information du public, qui ont été affectés en fonction du contenu des courriers expédiés ou des annonces affichées.

9. Etat séparé des Avantages et Ressources provenant de l'étranger (EAR)

L'association IFAW France a appliqué pour la première fois au cours de l'exercice le règlement n°2022-04 de l'Autorité des Normes Comptables du 30 juin 2022 modifiant le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif sur la tenue d'un état des avantages et des ressources provenant de l'étranger (EAR).

Conformément à l'article 5 du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021 relatif à la tenue de l'EAR, l'EAR est présenté ci-après dans la version synthétique.

La version détaillée de l'EAR qu'IFAW France doit établir en application de l'article Art. 434-3 du règlement n°2022-04 de l'Autorité des Normes Comptables du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège de l'association.

Version synthétique de l'EAR :

Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources
Etats Unis	382 916 €
Monaco	75 717 €
Pays Bas	30 800 €
Suisse	10 275 €
Belgique	1 215 €
Luxembourg	495 €
Danemark	130 €
Brésil	125 €
Portugal	120 €
Italie	65 €
Espagne	40 €
Israël	25 €
Total	501 923 €

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 30/06/2024 12		Exercice N-1 30/06/2023 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 465 176	5 465 176	6 460 489	6 460 489
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	5 276 085	5 276 085	6 202 056	6 202 056
- Dons manuels	5 269 431	5 269 431	5 484 955	5 484 955
- Legs, donations et assurances-vie			635 547	635 547
- Mécénat	6 654	6 654	81 554	81 554
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	189 091	189 091	258 433	258 433
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 910 362		2 126 903	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 910 362		2 126 903	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL	7 375 538	5 465 176	8 587 392	6 460 489
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	6 266 941	4 388 155	5 447 729	3 331 685
1.1 Réalisées en France	3 269 225	2 088 939	3 715 216	2 221 672
- Actions réalisées par l'organisme	2 864 728	1 992 607	2 991 772	1 498 228
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	404 497	96 332	723 444	723 444
1.2 Réalisées à l'étranger	2 997 716	2 299 216	1 732 513	1 110 013
- Actions réalisées par l'organisme	1 701 681	1 003 181	1 351 148	728 648
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 296 035	1 296 035	381 365	381 365
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 585 179	1 585 179	1 051 529	1 051 529
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 585 179	1 585 179	1 051 529	1 051 529
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 059 205	1 059 205	906 696	906 696
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	31 576		10 859	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
TOTAL	8 942 901	7 032 539	7 416 813	5 289 910
EXCEDENT OU DEFICIT	1 567 363	1 567 363	1 170 579	1 170 579

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

Art. 432-2 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018

Le compte de résultat par origine et destination est établi selon le modèle présenté ci-dessous :

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 30/06/2024 12		Exercice N-1 30/06/2023 12	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	81 591	81 591	4 126	4 126
Bénévolat				
Prestations en nature	81 591	81 591	4 126	4 126
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	81 591	81 591	4 126	4 126
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	81 591	51 591	4 126	4 126
Réalisées en France	81 591	51 591	4 126	4 126
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL	81 591	51 591	4 126	4 126

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - MISSIONS SOCIALES	4 388 155		3 331 685		1 056 470	31.71
1.1 Réalisées en France						
- Actions réalisées par l'organisme	1 992 607		1 498 228		494 379	33.00
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	96 332		723 444		627 112	86.68
1.2 Réalisées à l'étranger						
- Actions réalisées par l'organisme	1 003 181		728 648		274 533	37.68
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	1 296 035		381 365		914 670	239.84
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 585 179		1 051 529		533 650	50.75
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 585 179		1 051 529		533 650	50.75
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 059 205		906 696		152 509	16.82
TOTAL DES EMPLOIS	7 032 539		5 289 910		1 742 629	32.94
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE						
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	7 032 539		5 289 910		1 742 629	32.94

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
1.1 Cotisations sans contrepartie						
1.2 Dons, legs et mécénats	5 276 085		6 202 056		925 971	14.93
- Dons manuels	5 269 431		5 484 955		215 524	3.93
- Legs, donations et assurances-vie			635 547		635 547	100.00
- Mécénats	6 654		81 554		74 900	91.84
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	189 091		258 433		69 342	26.83
TOTAL DES RESSOURCES	5 465 176		6 460 489		995 313	15.41
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS						
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS						
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE						
TOTAL	5 465 176		6 460 489		995 313	15.41
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	6 325 389		5 154 810		1 170 579	22.71
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 567 363		1 170 579		2 737 942	233.90
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice						
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	4 758 026		6 325 389		1 567 363	24.78

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (suite)

Art. 432-17 Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 est établi selon le modèle ci-dessous. Ce document est présenté après le compte de résultat par origine et destination et les commentaires y afférents, défini aux articles 432-2 à 432-16 du RÈGLEMENT ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2024	12	30/06/2023	12	Euros	%
EMPLOIS DE L'EXERCICE						
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	81 591		4 126		77 465	NS
Réalisées en France	81 591		4 126		77 465	NS
Réalisées à l'étranger						
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS						
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL	81 591		4 126		77 465	NS
RESSOURCES DE L'EXERCICE						
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC						
Bénévolat						
Prestations en nature	81 591		4 126		77 465	NS
Dons en nature						
TOTAL	81 591		4 126		77 465	NS

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE				
(-) Utilisation				
(+) Report				
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				

Commentaires: